

Liège, le 13 octobre 2014

COURS DE CHIMIE, Prof. R. Cloots
Premier quadrimestre 2014-2015
REMIATIONS OBLIGATOIRES DE CHIMIE

**1ers bacheliers en biologie, chimie, géographie, géologie, physique
et pharmacie**

Les étudiants n'ayant pas présenté l'interrogation dispensatoire du lundi 20 octobre ou ayant obtenu une cote inférieure à **10/20** pour cette interrogation sont dans l'obligation d'assister à une séance de remédiation obligatoire de chimie.

Ces séances auront lieu le lundi 27 octobre pour les étudiants en 1^{er} bac biologie et pharmacie et le vendredi 31 octobre pour les étudiants en 1^{er} bac chimie, géographie, géologie et physique. Elles se dérouleront de 13h30 à 15h30 au local A 304, B4.

La liste des étudiants concernés par ces remédiations obligatoires sera publiée au plus tard le vendredi 24 octobre sur le portail MyUlg et sur les pages 1, 2,3 Sciences.

Au cours de ces séances, l'interrogation sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants, ainsi que toutes les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Françoise Derwa & Jennifer Dewalque